

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 6 (1877)

Heft: 6

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

méthode à suivre dans les cours de répétition, en vue du développement intellectuel et moral des recrutables ? *M. Francey, instituteur à Bulle.*

Deuxième question : Quelles sont les parties les plus importantes d'économie domestique à enseigner dans les écoles des filles ? *Mlle Borghini, institutrice à Romont.*

Troisième question : Importance de l'instruction civique dans les écoles primaires et la manière d'utiliser avec fruit le traité de M. Bourqui. *M. Crausaz, instituteur à Cousset.*

Les membres du corps enseignant qui ont traité ces questions voudront bien envoyer leurs compositions à Messieurs leurs inspecteurs respectifs, afin que ceux-ci puissent les faire parvenir aux rapporteurs pour la fin juillet.

Comme l'assemblée générale sera précédée d'une messe de *Requiem*, pour les défunts de la Société, le comité recommande aux instituteurs chanteurs de répéter les chants de cette messe. Il leur recommande aussi de répéter les deux chants suivants, qui seront exécutés au banquet.

A la Suisse : *A notre heureux séjour.....*

Le Ranz des vaches : *Lé zarmailli dei.....*

Au nom du Comité.

BLANC-DUPONT.

CORRESPONDANCES.

I.

Des bords de la Sarine, le 15 avril (1).

Monsieur le Rédacteur,

Conformément à ma promesse, je viens ajouter quelques détails au compte-rendu de notre conférence du 17 mars qui a paru dans le dernier numéro du *Bulletin*.

Après nous avoir souhaité la bienvenue en termes chaleureux, M. l'Inspecteur nous a rappelé que la concorde doit régner aussi bien entre collègues qu'entre supérieurs et subordonnés.

M. Brasey nous lit ensuite l'art. 184 du règlement, relatif aux conférences scolaires, et il ajoute : « Les conférences sont utiles, nécessaires pour les instituteurs ; c'est là qu'ils apprennent à mieux connaître leur mission et qu'ils puisent des forces pour la remplir avec plus de fruit. Chaque membre du corps enseignant doit donc se faire un devoir d'y assister régulièrement. »

On procède ensuite à la nomination d'un secrétaire. M. Plancherel, à Autigny, est appelé à remplir ces fonctions avec M. Monney, à Chénens, pour adjoint.

L'on passe ensuite à la discussion de la question suivante : « Ne serait-il pas à propos de diviser, pour l'été, les élèves des écoles primaires de la campagne en deux cours ; celui des grands n'aurait que deux classes, de 3 heures chacune, par semaine ? »

(1) La surabondance des matières nous a obligés à ajourner la publication de cette correspondance. L'auteur voudra bien nous pardonner ce retard.

M. l'Inspecteur exprime, d'abord, sa manière de voir à ce sujet, en faisant ressortir les avantages qu'aurait ce système, surtout en ce qu'il permettrait d'obtenir une fréquentation régulière, en appliquant, au besoin, la loi dans toute sa rigueur.

Les instituteurs sont ensuite invités à exprimer leur avis sur cette question. M. Corpataux, à Farvagny, croit la mesure proposée excellente, à la condition que les absences soient punies de la manière la plus sévère. Cette méthode est, du reste, employée dans le canton de Vaud, et on en est très-satisfait.

M. Brasey fait remarquer que ce système est aussi en usage dans le canton de Neuchâtel, où chaque absence est passible d'une amende de cinq francs.

M. Uldry, à Matran, estime qu'avant de prendre des mesures pour assurer une fréquentation régulière en été, on devrait s'occuper des moyens d'obtenir une meilleure fréquentation en hiver. La loi est assez sévère, mais très-souvent on ne l'applique pas; on ne fait pas payer les absences illégitimes.

M. Favre, à Estavayer, et M. Bossens, à Zénauva, ne croient pas la mesure proposée applicable, parce que la plupart des grands enfants partent au printemps pour la montagne, et ils ne rentrent au village qu'en automne.

M. Roux, à Cournillens, et M. Gremaud, à Vuisternens, ayant parlé des permissions, M. l'Inspecteur cite un fait qui prouve que les instituteurs ne sauraient trop se mettre en garde contre les stratagèmes, qu'emploient les parents pour obtenir plus facilement des permissions.

M. Hirt, à la Corbaz, et M. Mettraux, à Avry-sur-Matran, trouvent que le zèle des commissions scolaires n'est pas du tout proportionné à leur compétence.

M. Deillon, à Corserey, pense que la mesure proposée est impraticable dans les écoles peu nombreuses.

M. Bourqui, à Essert, est d'avis que l'application de cette méthode donnerait de bons résultats.

Après avoir résumé les débats, M. l'Inspecteur met aux voix la proposition qui est votée à l'unanimité, moins quelques abstentions.

On passe ensuite à la seconde question ayant trait aux écoles de perfectionnement. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Gremaud, Collaud, Blanc et Corpataux, on adhère à la décision de la conférence du Lac, consistant dans l'emploi de moyens coercitifs envers les jeunes gens astreints à fréquenter ces cours.

M. Blanc, bibliothécaire, est ensuite confirmé dans ses fonctions. La bibliothèque de district compte 387 volumes dus en grande partie à la famille Ducrest, à MM. Horner et Schorderet, et à la Direction de l'instruction publique.

Après s'être informé de l'état du matériel des écoles, M. Brasey, appuyé par M. Blanc, engage tous les instituteurs à traiter l'une des questions mises à l'ordre du jour par le *Bulletin*. Grâce aux recommandations de M. l'Inspecteur, j'espère que les questions mises à l'étude pour les réunions cantonales, seront à l'avenir traitées par un nombre d'instituteurs beaucoup plus grand que du passé.

Agréer, etc.

X.

II.

De la Gruyère, le 15 mai 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Voici quelques nouvelles de la Gruyère. Si cette contrée se trouve

encore aux derniers rangs dans les compte-rendus officiels et dans les tableaux comparatifs publiés par la Direction de la guerre, il est juste cependant de reconnaître que des efforts sont faits pour amener une meilleure situation. La grande difficulté était d'obtenir une bonne fréquentation des écoles. M. le Préfet a eu en cela la plus heureuse influence, et on peut dire que maintenant la partie est gagnée.

Une des principales causes de l'infériorité de nos écoles provenait des mauvaises méthodes de lecture. Quand on mettait deux ans à l'étude du syllabaire, il était difficile de parcourir ensuite un programme bien étendu. Aujourd'hui, grâce à vos persévérants efforts, on fait en six ou huit mois la besogne de deux ans, ce qui est un bénéfice immense pour la suite des cours. Aussi, on vous sait gré de vos conseils et de vos directions, et c'est bien en pure perte que l'esprit de contradiction et les réactions de la routine chercheront à enrayer la marche de vos idées. Pour moi, depuis que j'ai pu constater, au cours de répétition d'il y a deux ans, la supériorité de vos procédés sur le système précédemment suivi, depuis que j'applique dans mon école les méthodes développées dans le *Bulletin*, je trouve à l'enseignement des charmes nouveaux, et je constate des progrès inattendus.

M. l'Inspecteur a visité mon école dernièrement. L'examen a été assez minutieux. Je ne fais pas un reproche; je trouve, au contraire, que c'est en entrant dans tous les détails que l'examineur peut se rendre bien compte de l'état d'une classe. Il est regrettable que les visites de l'inspecteur et du préfet ne puissent pas avoir lieu en même temps, comme cela se pratiquait généralement dans le passé.

Un mot au *dénigreur*, pour finir. Qu'il le sache; s'il y a du mécontentement parmi les instituteurs, l'irritation n'est pas contre la Rédaction du *Bulletin*, mais bien contre cet homme flatteur et jaloux contre cet orgueilleux déclassé, qui veut nous ramener de dix ans en arrière, à l'âge d'or de la routine. Pas tant de bruit, l'homme, mais des œuvres.

C T. V.

NOTE DE LA RÉDACTION. Nous apprenons que les écoles du district de la Sarine ont été inspectées avec beaucoup de soins. Nous aimons à croire que les résultats de ces visites répondront pour la plupart aux constants efforts des autorités pour l'avancement de l'instruction, et aux fatigues et aux labeurs que les instituteurs se sont imposés.

P O É S I E

LA JEUNE FILLE ET L'ABEILLE.

Abeille gracieuse,
Pourquoi dès le matin,
Chercher la scabieuse,
Les lilas et le thym ?

Pourquoi de l'églantine,
De la blanche aubépine,
Dans les bosquets fleuris,
Chercher les doux souris ?